

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé »

Voltaire



#### Décès

M Labro Jean-Louis décédé le 3 avril 2025  
M Delcros Alain décédé le 27 août 2025 -Conseiller municipal  
Mme Resses Geneviève décédée le 25 septembre 2025  
M Fargues Michel décédé le 19 octobre 2025  
M Castanier Dan décédé le 2 novembre 2025 à l'âge de 20 ans



#### Nouveaux habitants

Mme Crystèle Gannet et son fils (Massabie)  
Mme et M Noizet Rémi et Luna (Massabie)  
Mme Pavillot Adeline et M Richer Stephane et leurs enfants  
Evan, Eline et Noa (bourg)



#### Don du Sang

Vendredi 20 mars 2026 de 16h à 19h à Parnac  
Mardi 16 juin de 15h à 19h au domaine de Boissor

#### Déchèterie Luzech

Mardi -Jeudi -Samedi 9h/12h  
Lundi - Vendredi 14h/18h  
Mercredi 9h/12 –14h/18h



#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 9h-12h  
Jeudi et Vendredi de 13h30-16h30  
[mairie@parnac.fr](mailto:mairie@parnac.fr) 05 65 20 12 94

[www.parnac.fr](http://www.parnac.fr)



Parnac 46140

#### Dates à retenir

Dimanche 11 JANVIER Coin des livres -Salle des associations –10h/12h

Vendredi 16 JANVIER Vœux du maire  
Salle des fêtes-18h30

Vendredi 23 JANVIER Assemblée générale la Cour de RéCRé  
Galette / Cidre -Salle des associations - 18h30

Samedi 24 JANVIER Coin des livres -Salle des associations –10h/12h

Vendredi 6 FEVRIER Assemblée générale de la Gabare  
Crêpes party -Salle des fêtes -17h30

Samedi 7 FEVRIER Coin des livres -Salle des associations –10h/12h

Dimanche 22 FEVRIER Bar associatif et coin des livres  
Salle des associations –A partir de 11h

Samedi 28 FEVRIER Repas organisé par le comité des fêtes  
Salle des fêtes –A partir de 19h

Samedi 7 MARS Repas potée organisé par la gabare  
A la salle des fêtes -12h30

Dimanche 15 MARS Bar associatif et coin des livres  
Salle des associations –A partir de 11h

Samedi 28 MARS Coin des livres -Salle des associations –10h/12h

Samedi 30 MAI Repas organisé par le comité des fêtes

Dimanche 31 MAI Marathon des vignobles de Cahors

18/19 Juillet Les aubades

24/25/26 JUILLET FETE VOTIVE  
organisée par le comité des fêtes

# La Gazette de Parnac

## n°34



**Décembre 2025**

Chères Parnacoises, chers Parnacois,

C'est toujours avec une grand plaisir que je m'adresse à vous et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il m'est très agréable de vous informer des réalisations et des activités de ce dernier semestre mais aussi pour vous annoncer que cette gazette sera pour moi la dernière de mon mandat de maire.

En effet, après dix-huit ans à la tête de la commune, j'ai décidé d'interrompre mes activités au sein de la municipalité.

A ce titre, je tiens à vous remercier, Parnacoises et Parnacois pour la belle unité que vous amenez dans notre belle commune et pour votre participation nombreuse lors des cérémonies et manifestations diverses.

Je tiens aussi à remercier tous les élus qui ont été à mes côtés durant ces dix-huit années et qui ont œuvré avec passion, énergie et avec la volonté de vous servir au mieux.

Ces fêtes de fin d'année sont l'occasion de réunions de familles durant lesquelles la joie et la bonne humeur sont de rigueur mais je n'oublie pas les familles qui sont dans la peine suite à un décès ou pour cause de maladie.

Un grand merci à nos associations qui animent notre commune et à nos nombreux bénévoles qui s'engagent pleinement pour la dynamique de Parnac.

Parnacoises, Parnacois : une date à retenir : c'est le vendredi 16 janvier 2026. Nous retrouverons à la salle des fêtes pour les vœux du maire et des élus.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien amicalement,

Marc GASTAL

Monsieur Le Maire,

les adjoints, les conseillers municipaux

et l'ensemble du personnel vous souhaitent une excellente fin d'année et de joyeuses fêtes.





## PROJET LOGEMENTS « Les cerisiers »

La construction initiale de 9 logements Lot Habitat à but locatif en centre bourg est définitivement annulée.

Lors du conseil d'administration de Lot Habitat du 3 octobre 2025, l'abandon du projet d'habitation d'un quartier nommé « Les cerisiers » a été voté.

(cf. gazette juin 2025 - [www.parnac.fr](http://www.parnac.fr))

## Commémoration

Le 11 novembre dernier, notre petit village a rendu hommage aux soldats morts pour la France. Dès la fin de matinée, habitants jeunes et moins jeunes, élus locaux, écoliers se sont rassemblés devant le monument aux morts.

Cette participation témoigne de notre attachement à cette tradition de mémoire.

La cérémonie s'est ouverte par le dépôt de gerbe, suivie de la lecture des messages officiels par le maire, Thomas, Lucie, Raphaël et Léane. Un grand merci à eux ainsi qu'à Messieurs Marc Leymarie et Clément Faucher, porte-drapeaux, Mme Berthureau, représentante des pompiers, M Jean-Paul Cavalié ingénieur du son.

Après l'hymne national, les participants ont partagé le verre de l'amitié devant la salle des fêtes sous un beau soleil.

La commune de Parnac a voté, lors du conseil du 17 novembre 2025 :

- une subvention de 100 € pour participer au voyage des 4ème du collège Impernal (2 élèves parnacois sont concernés),
- une subvention de 360 € à l'école maternelle et élémentaire de Luzech pour leur projet de Cirque avec deux représentations sous chapiteau en mai 2026 (18 élèves du village de la petite section au CM2)

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite à l'enquête de recensement qui a été réalisée en janvier 2025, l'INSEE nous a envoyé les résultats :

La population parnacoise au 1er janvier 2026 :

Population municipale : 382

+ population comptée à part (étudiants...) : 12

Soit une population totale de 394 habitants.



## LA COUR DE RéCRÉ

Lieu convivial et intergénérationnel au cœur du village, ouvert à toutes et tous !



### Le café associatif :

rencontres et ambiance détendue garanties!

Cet été, il est allé à votre rencontre à Caunezil et à Joby au bord du Lot.

En octobre, l'auberge espagnole nous a permis de partager un moment chaleureux et gourmand avec les chasseurs qui ont offert les grillades. Merci à eux !



En décembre, nous avons pu trinquer ensemble tout en dégustant des huîtres et/ou de la charcuterie.

Au cours de ce moment sympathique, nous avons fêté, dans la bonne humeur, l'anniversaire de notre trésorier Yves.



### Coin des livres

Lieu de rencontre pour les lecteurs, venez emprunter un livre!

Les nouvelles acquisitions ont suscité un réel intérêt auprès des lecteurs et ont même généré des listes d'attente... N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de lecture !



### Atelier généalogie

Au mois de novembre, une dizaine de personnes adhérentes de l'association ont été accompagnées par Yves pour se pencher sur l'histoire de leur famille et retrouver à défaut d'un roi, un arrière-arrière-arrière quelque chose !

Vous l'aurez compris, à la Cour de Récré, on aime bien lire, jouer, manger, boire, parler de ses ancêtres ou d'autres choses... Tout se mélange... et c'est tant mieux !

Chaque début d'année, on se souhaite tout ce qu'il y a de mieux : bonheur, santé, succès et surtout... plus de verres à lever qu'à laver !

Retrouvez nous sur facebook « La cour de récré de Parnac » pour suivre les dates d'ouverture !

Les adhérents se retrouvent pour le premier café associatif de l'année le dimanche 11 janvier. Un immense merci à toutes celles et ceux qui participent activement à la vie de l'association !

**Nous vous souhaitons de belles fêtes et vous donnons rendez-vous pour notre Assemblée Générale le vendredi 23 janvier à 18h30.**

Vous pouvez nous contacter par mail et/ou par téléphone :

lacourderecre46mail.com ou téléphone 06 37 77 30 81 – 06 34 29 16 68

# La vie associative

## Quelques nouvelles de la Gabare...



Avant la pause estivale commencée à la clarté de la lune par la rando de nuit le 11 juillet sur Parnac, 25 personnes se sont retrouvées autour d'une grillade sous l'auvent de la salle des fêtes.

Début août une vingtaine d'adhérents se sont retrouvés dans les fossés du château de Bonaguil dans le cadre de son festival annuel pour une représentation de " Marchand d'étoiles ."



Fin août le traditionnel repas des gabariers a réuni une cinquantaine de convives au restaurant "Saveurs et Emotions " à Maxou.

Dès le début du mois de septembre, nos activités annuelles ont repris. A savoir : chaque vendredi promenades ou randonnées ; le lundi à 14h atelier créatif à la salle des associations où chaque participant laisse libre cours à ses talents d'artiste : peinture, aiguille, broderie, crochet et....causerie.

**Notre traditionnel aligot « managé » de main de maître par notre team de cuisinières talentueuses nous a réunis mi novembre.** L'heure du repas a été déplacée à 12h30 pour permettre à ceux qui ont des difficultés pour sortir le soir d'y participer.

Cette initiative a été favorablement accueillie avec plus de 70 participants.

Au fil de l'année l'association propose des repas à la salle des fêtes , des sorties programmées, selon un calendrier défini par le Conseil d'Administration.

Bientôt une nouvelle année et les projets prennent forme :

### A noter pour 2026 :

Notre Assemblée Générale le vendredi 6 février à 17h30, ouverte à tous clôturée par une crêpe-partie apéritive. La potée, le samedi 7 mars à 12h30, une sortie de 4 jours à Lège Cap Ferret du 4 au 7 juin.

Des projets divers : venue d'un conteur un dimanche après-midi , sortie festive en bus...



Mais pour bien commencer l'année, la première rencontre-promenade aura lieu à Parnac le vendredi 9 janvier à 14h pour marcher, à 16h pour partager la galette des rois . Après l'effort, le réconfort !



Nous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026 dans l'attente de partager de nouveaux bons moments de convivialité.

JPaul Cavalié

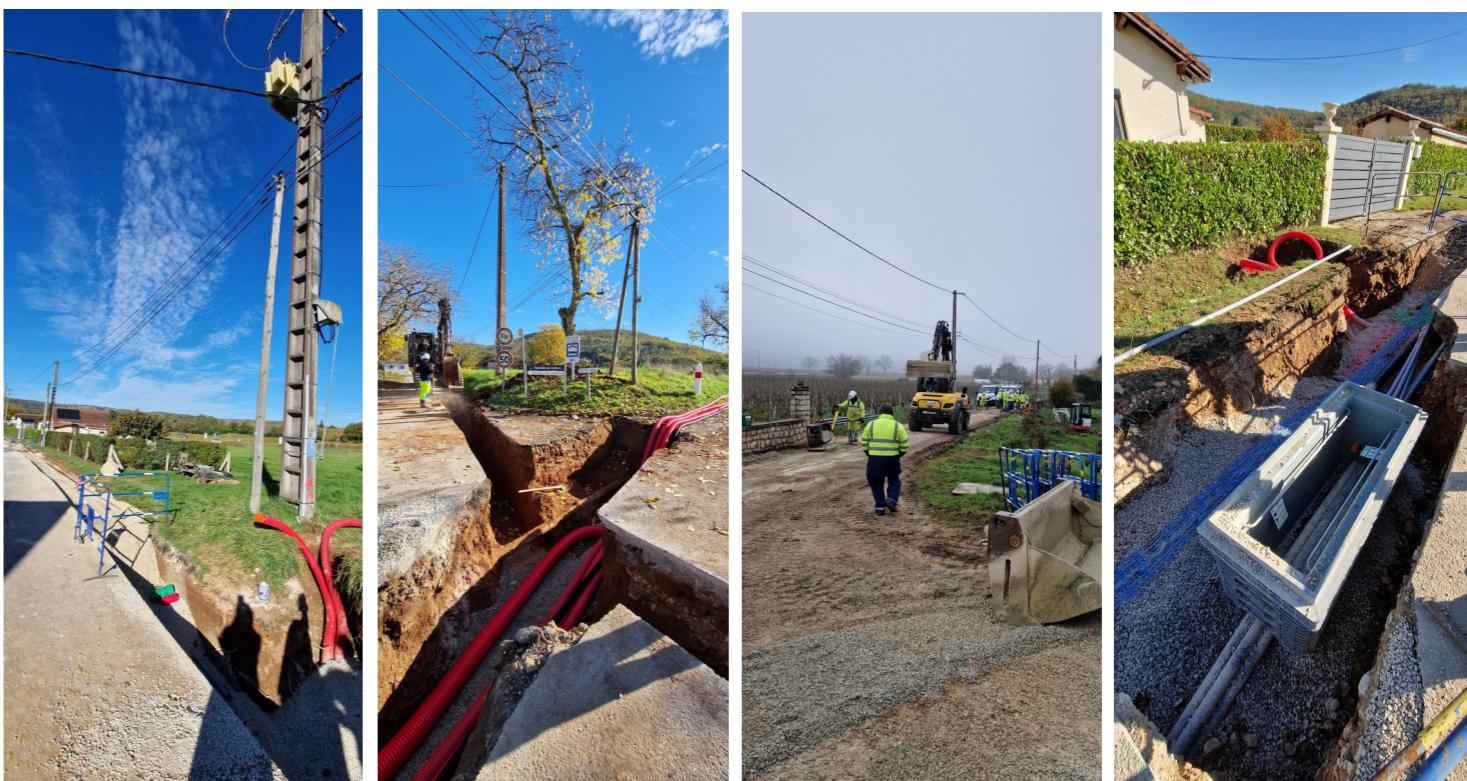
# La vie municipale

## TRAVAUX DE CELS : des travaux essentiels pour le cadre de vie et la gestion de l'eau

La commune de Parnac investit dans l'avenir avec deux chantiers structurants dans le hameau de Cels : l'enfouissement des réseaux aériens et la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable. Ces travaux ont commencé fin octobre route de Cournou avec la traversée de la D8, pour une durée estimée à six mois.

### Enfouissement des réseaux aériens

Les réseaux électriques et de télécommunication, jusqu'ici suspendus, seront désormais enfouis. Ce choix n'est pas seulement esthétique, il répond à plusieurs objectifs concrets et durables : la sécurité car l'enfouissement des câbles aériens, vulnérables aux intempéries, réduira considérablement les risques de coupures ou de dégradations. D'autre part, le paysage sera mis en valeur avec la suppression des lignes visibles. De nouveaux candélabres seront positionnés.



ICI LE DEPARTEMENT DU LOT,  
LA FDEL ET LA COMMUNE DE PARNAC  
AMELIORENT VOTRE CADRE DE VIE

### ROUTE DE CELS

ENFOUSSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE
--	------------------------------------

territoire d'énergie LOT	MAITRE D'OUVRAGE SYDED Lot
--------------------------	----------------------------

Coût total 430 981 € HT

Coût total 235 051 € HT  
282 06 € TTC

Participation FDEL  
Participation Commune  
Département du Lot

Participation Commune  
235 051 € HT  
282 06 € TTC

Durée des travaux : Octobre 2025 à Avril 2026

### Rénovation du réseau d'eau potable : un enjeu vital pour la commune

En parallèle, la commune qui gère directement son réseau d'adduction d'eau potable, a décidé de le rénover complètement à Cels. Ce projet concerne près de 1,3 km de canalisation, soit plus de 10 % du réseau communal. Il inclut également la mise en conformité des compteurs en bordure de propriété, conformément aux normes actuelles.

### La commune à l'écoute de ses habitants

La commune remercie les riverains pour leur compréhension face aux perturbations temporaires liées au chantier. Les élus municipaux se tiennent à leur disposition pour toute question ou difficulté rencontrée. Elle tient aussi à remercier les partenaires et acteurs départementaux pour leur soutien, ainsi que les équipes techniques mobilisées sur le terrain.

# La vie municipale

## FACTURES EAU :

Pour rappel la facturation est effectuée en deux temps, règlement de l'abonnement en mars et de la consommation en octobre/novembre.

Nous nous excusons pour le retard sur la facturation de la consommation cette année, dû à un problème informatique. A noter, vous avez la possibilité de demander en mairie le prélèvement automatique.

## Le réseau d'eau parnacois est en régie communale.

Il a été créé en 1964. Il a été réhabilité en 2014/2016 afin de se mettre aux normes. Il possède son propre budget, indépendant de celui de la commune!

## REFECTION DES CANALISATIONS:

- Entre les 2 réservoirs d'eau à Cels (150m)
  - Rue de la Barrade et le bourg 800m (2010)
  - Route des Tuilleries 400m (2015)
  - Le long de la voie verte Pech Saint Martin 300m (2016)
  - Rue du Lac 140m (2017)
  - Rue des condamines 437m (2019/2020)
  - Rue Régagnac 367m (2022/2023)
  - Route de Cels 1400m (2025)
- Et plusieurs autres petits tronçons soumis aux fuites.



Captage  
Rue Condamines

## En novembre 2025, la commune a effectué des essais de pompage sur la capacité du puit :

72 Heures de pompage en continue à 70m<sup>3</sup>/heure.

Le niveau du puit chute rapidement de 3.70m à 2.20m, puis se stabilise pendant 48h. Il chute à nouveau de 2.2m à 1.7m puis se stabilise les heures restantes.

Une fois le pompage terminé, l'eau remonte rapidement à 3.1 m en 2h, puis retrouve son niveau habituel en 19h.

Conclusion : le captage a une capacité de 500m<sup>3</sup> / jour

A l'heure actuelle, la commune utilise entre 100 et 150 m<sup>3</sup> / jour.

## Le réseau d'eau en quelques chiffres :

13,7 km de réseau

233 abonnés dont 200 compteurs équipés en télérelève

62155 m<sup>3</sup> prélevés

146 m<sup>3</sup> de consommation moyenne par jour

1 point de captage

2 châteaux d'eau : le réservoir 1 de 150 m<sup>3</sup> qui alimente tout le bas de Parnac et le réservoir 2 de 200m<sup>3</sup> qui alimente Cels et Caunézil

Traitement au chlore et aux ultraviolets (UV)

Interconnexion avec AQUARESO au niveau du centre de secours

Le réseau est divisé par secteur avec un suivi régulier des consommations.



Réservoir 1

## FUITES EN 2025 :

11 fuites rapidement détectées (estimation de perte 4880 m<sup>3</sup>)

A la suite d'une campagne de détection de fuites faite par un spécialiste cette année, 2 fuites de longue durée ont été décelées au Port de l'angle et au croisement en centre bourg (estimation de perte 20000m<sup>3</sup>)

Grâce à cette campagne de détection et à la rapidité d'intervention de l'employé communal, le rendement devrait significativement s'améliorer.

Estimation du temps passé à la réparation en 2025 : 80H

# La vie associative



Le dimanche 27 juillet dernier, lors de la fête votive, nous nous sommes retrouvés très nombreux pour la photo des habitants!

Après un recueillement auprès du monument aux morts présidé par Gwladys Gastal adjointe, entourée des habitants, des pompiers de la caserne de Luzech, de M Serge Bladinière, président de la communauté des communes, Mme Calvo, représentante de la mairie de Luzech, M José Tillou maire de Caillac, nous nous sommes installés sur les estrades, le temps d'immortaliser une belle journée de fête, suivie d'un apéritif convivial.

Malheureusement notre maire Marc Gastal n'a pas pu assister à cette cérémonie pour des raisons de santé.

Cette photographie a été organisée par le comité des fêtes en lien avec la mairie, dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans du comité des fêtes.



Le Comité des Fêtes s'est réuni le samedi 13 décembre 2025 à la salle des associations, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, au cours de laquelle le nouveau bureau a été élu.

Cette année, Ève Cavalie a transmis la présidence à Pauline Blanc, en co-présidence avec Simon Florac.

La vice-présidence est assurée par un binôme renouvelé, composé de Pierrick Resses et Salomé Gravelat.

La trésorerie reste entre les mains de Baptiste Teilhard, épaulé par une nouvelle vice-trésorière, Emma Vergnes.

Le secrétariat demeure assuré par Camille Blanc, secrétaire, désormais accompagnée de Marion Garrigues au poste de vice-secrétaire.

Cet article est également l'occasion de remercier chaleureusement tous les habitants de Parnac pour les beaux moments partagés chaque année lors des aubades, ainsi que pour leurs dons, qui constituent une aide précieuse pour l'organisation de nos événements.

Nos remerciements s'adressent aussi à nos partenaires et à la mairie de Parnac, dont le soutien contribue pleinement à la réussite de ces festivités.

Merci également pour vos retours très positifs, qui nous motivent à poursuivre l'organisation de ces moments conviviaux. Le bilan financier de la saison est très positif, et cela, grâce à vous.

Un grand merci enfin à toute l'équipe du Comité, qui s'agrandit chaque année grâce à de nouveaux bénévoles. Tous donnent de leur temps et de leur énergie, toujours dans la bonne humeur, pour permettre la réalisation de ces événements qui laissent chaque année de beaux souvenirs.

Les festivités de la saison 2026 sont d'ores et déjà en préparation, avec deux repas au programme : le samedi 28 février 2026 la traditionnelle Poule au pot pour un repas d'hiver, le samedi 30 mai 2026 Un repas côtes à l'os et pommes de terre.



La Fête votive se déroulera les 24, 25 et 26 juillet 2026, avec un nouveau thème et de nouveaux orchestres.

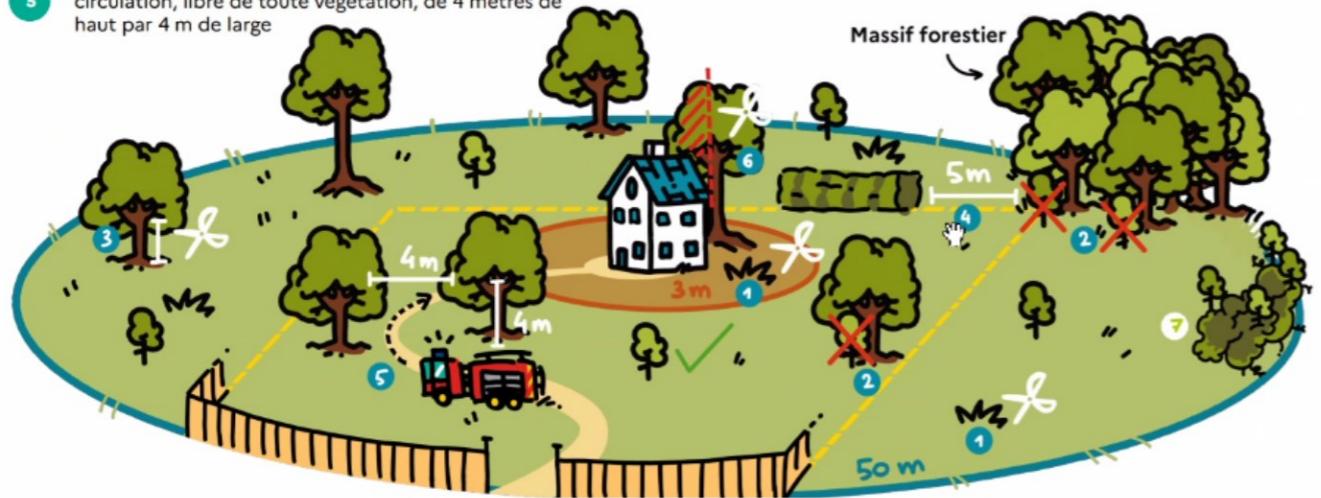
Enfin, pour cette nouvelle année, de nouveaux projets sont à l'étude pour les fêtes de fin d'année, notamment la remise en place du concours des lumières à l'occasion des fêtes de Noël.

Bonnes fêtes à tous



## Obligations Légales de Débroussaillement OLD Que demande l'arrêté préfectoral de septembre 2025 ?

- 1 Couper ou broyer la végétation herbacée et ligneuse basse régulièrement
- 2 Couper ou broyer les arbustes sous couvert d'arbre
- 3 Couper les branches situées à moins de 2 m du sol ou sur 1/3 de la hauteur de l'arbre pour les arbres de moins de 6 m de haut
- 4 Pas de haies à moins de 5 m des massifs forestiers
- 5 Pour les voies privées, maintenir un passage de circulation, libre de toute végétation, de 4 mètres de haut par 4 m de large



### FOIRE AUX QUESTIONS :

#### A quoi sert de débroussailler autour d'une construction ?

c'est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque "feux de forêts". Cela permet de limiter les départs de feu (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie) l'autoprotection de votre maison est assurée. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confinés sans vous mettre en danger en prenant votre voiture

#### Pourquoi ne débroussailler pas partout ?

Dans les zones naturelles, les broussailles et les arbres morts font partie de l'écosystème, et diminuer la masse de combustible partout en forêt n'aurait pas de sens.

La loi n'impose le débroussaillement qu'en présence d'habitations, de constructions, de voiries... dès lors qu'elles sont situées dans ou à proximité de la forêt.

#### Où débroussailler ? Sur quelle surface ?

Là où l'OLD s'applique, il faut débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres installations de toute nature, et cela, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.

#### Y'a-t-il un cas particulier si ma parcelle se situe en zone urbaine (zone classée U au document d'urbanisme de la commune) ?

Oui, c'est un cas particulier. Toute parcelle située à la fois en zone U et à moins de 200 mètres d'une forêt (ou lande, garrigue) doit être débroussaillée dans son intégralité par son propriétaire, et ce, même si elle n'est actuellement pas construite. C'est un des rares cas pour lequel la responsabilité du débroussaillement incombe au propriétaire de la parcelle et non au propriétaire d'une construction. Le cas échéant, cette obligation de débroussaillement de la parcelle cadastrale entière située en zone U se cumule avec l'obligation de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres à compter de l'habitation.

**Plus d'informations sur l'Arrêté préfectoral du 29 septembre 2025 disponible sur le site de la Préfecture du LOT**

## PARNAC

### est présent sur internet et les réseaux sociaux!

Depuis une dizaine d'années, la commune a créé un site internet et une page facebook.

Sur le site vous pouvez notamment retrouver les comptes-rendus des conseils municipaux et la gazette!

La page Facebook est suivie par plus de 750 personnes!

N'hésitez pas vous connecter!

### PAGE FACEBOOK



### Parnac 46140-Département du Lot

751 followers • 46 suivi(e)s

#### PARNAC LES VIGNES

PARNAC, berceau du vin de Cahors se niche dans un remarquable cingle du Lot...

### PAGE INTERNET

 www.parnac.fr  
https://www.parnac.fr

### Commune de Parnac - Lot Midi Pyrénées

PARNAC, berceau du vin de Cahors se niche dans un remarquable cingle du LOT. Sa situation exceptionnelle, protégée des vents par la cévenne ...

[Parnac en vidéo](#)

[La Gazette de Parnac](#)



## Repas des ainés

### un moment convivial pour les plus de 70 ans

La commune a organisé son traditionnel repas des aînés, en adressant une centaine d'invitations aux habitants de la commune de plus de 70 printemps et leurs conjoints. Le 22 novembre dernier, accueillis par l'équipe municipale, 70 convives ont partagé un repas préparé par un traiteur local, dans une ambiance conviviale et festive.

Entre retrouvailles, discussions animées et animations musicales, l'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur. Ce rendez-vous annuel reste une belle occasion de réunir nos aînés et de renforcer les liens au sein de la communauté.



## Décorations de Noël

Merci à Laurent pour ses créations de Noël! Il a créé à partir de palettes, des boules et des sapins.

Merci aux habitants qui nous ont aidé à décorer le sapin!!





# La vie locale

## ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026 : NOUVELLES REGLES DE VOTE



La loi du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin aux élections municipales s'appliquera dès les prochaines élections municipales du 15 et 22 mars 2026.

Elle comprend de **nouvelles dispositions pour les communes de moins de 1000 habitants** portant notamment sur les modalités de candidature, le respect de la parité et l'application du scrutin de liste. Cette loi aura également pour conséquence de changer les habitudes des électeurs des communes concernées.

### Le scrutin de liste paritaire est généralisé à toutes les communes

Jusqu'ici dans les communes de moins de 1000 habitants, le scrutin majoritaire plurinominal s'appliquait. Le panachage était autorisé mais il ne permettait pas d'imposer le respect de la parité et d'assurer une meilleure représentation des femmes dans les conseils municipaux. A compter de mars 2026, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste paritaire à deux tours, avec dépôt de listes complètes. Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

**NOUVEAUX HABITANTS : vous devez vous inscrire au plus tard sur les listes électorales le 6 février 2026 en mairie ou jusqu'au 4 février sur internet.**

### Le vote des électeurs

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et la suppression de la possibilité de **panachage\***. La liste est désormais bloquée. C'est une révolution pour les communes de moins de 1000 habitants.

### Les règles applicables à la constitution des listes de candidats

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes. Elle fixe un seuil minimum de candidats par liste. Par exemple, dans une commune comme Parnac classée dans la catégorie de 100 à 499 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11. Par dérogation, la liste peut comporter jusqu'à 2 candidats de moins, soit 9 ou 10 candidats.

Il sera également possible de rajouter deux candidats supplémentaires sur les listes complètes. Là aussi la parité devra être respectée. L'objectif est de favoriser la stabilité des conseils municipaux en cas de vacance de sièges.



### Attention

MUNICIPALES 2026

#### Interdiction du panachage

Avant les élections de mars 2026 : présentation des candidats par candidatures isolées ou groupées avec autorisation pour les électeurs de procéder à un panachage (c'est à dire de rayer le nom de certains candidats et ajouter les noms d'autres candidats)

A compter des élections municipales de mars 2026 : interdiction du panachage

→ Interdiction pour les électeurs d'ajouter ou rayer des noms de candidats sur les listes (ou de modifier l'ordre de présentation)

→ Sinon, votre bulletin sera nul

### Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



**Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)**

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

Alternance stricte femme/homme ou inversement



# Patrimoine

## PARNAC honore ses maires

Alibert Martin 1793-1795	Bouloumié Edouard 1900-1919
Blanié Jean 1795-1796	Brugalières Marius 1919-1925
Jouclet Mathurin 1796-1799	Hautessere Auguste 1925-1929
Alibert Martin 1799-1813	Pons Ernest 1929-1945
De Pouzargues J 1813-1821	Brunet Marius 1945-1947
De Pouzargues J-P 1821-1830	Mercadier Simon 1947-1953
Blanié Louis 1830-1853	Mercadier Henri 1953-1982
Alibert Martin 1853-1878	Vialatte Marcel 1982-2001
Bouloumié Adam 1878-1892	Estardié Bernard 2001-2008
Guilhou Alfred 1892-1900	Gastal Marc 2008-

### Henri Mercadier maire de Parnac 1953-1982

-Né le 23 août 1921 à Mayence (Allemagne) où son père, le commandant Simon Mercadier, était en fonction. Sa famille était installée à Massabie.

-1940-1945. Résistant il refuse le STO (Service du Travail Obligatoire) en Allemagne et s'engage dans les combats de la pointe de grave.

-1946. Il reprend ses études de droit. Il fera une brillante carrière d'avocat à Cahors et exerce la fonction de bâtonnier.

-1953. Il succède à son père maire de Parnac (1947-1953.)

-1967-1982. Élu conseiller général du canton de Catus où il créera le lac vert.

Il sera élu suppléant de son ami le député Maurice Faure et conseiller régional Midi-Pyrénés.

1980 : il reçoit la légion d'honneur



Lucien Gaillard (instit), Jacques Pons, Henri Mercadier, Marius Brunet, Roger Gastal



A gauche Henri Mercadier, à droite Marcel Vialatte  
30 ème anniversaire de la cave coopérative

### Ses principales actions durant ses mandats de maire de Parnac

Construction de l'école de Parnac.

Réalisation du parc.

Installation de l'adduction d'eau.

Construction du foyer rural.



### Les maires de Parnac

Au mois de mars 2026, les électeurs de Parnac choisiront leur 21ème Maire. Depuis 1793, les communes sont administrées par un conseil municipal présidé par le maire, lourde responsabilité, assumée par des élus dans l'intérêt général. Tous auront joué un rôle important dans le développement du village et le bien vivre de la population. Il est impossible sur une page de résumer l'action de chaque maire. Cela sera fait dans un document qui sera prochainement archivé en mairie. Pour exemple voici le parcours du 17ème premier magistrat de Parnac Henri Mercadier, qui donnera son nom à la place et au parc.

### Jour de vote

A Parnac les citoyens ont toujours suivi de très près les élections. Sur la photo prise à la mairie de Parnac lors d'une élection, (année 60) les anciens reconnaîtront les leurs.